

**MIDI-PYRÉNÉES**

**Cette jeune société dépose les permis de construire de deux centrales au sol, dans le Lot et le Gard, et construit des centrales en toiture. Elle a déjà levé 4 millions d'euros dans des fonds de défiscalisation.**

# Photosol compte lancer dix centrales photovoltaïques cette année

DE NOTRE CORRESPONDANT  
À TOULOUSE.

Photosol demandera cette année l'autorisation de construire une dizaine de centrales solaires, au sol et sur toiture, d'une puissance globale de 100 mégawatts crête, dans le Grand Sud-Ouest (Lot, Gard, Gironde, Landes, Charente et Cantal notamment). La société parisienne dépose ce mois-ci les premières demandes de permis pour ses deux projets les plus avancés, à Sarrazac (Lot) et à Bordezac, près d'Alès (Gard). Dans le Lot, Photosol veut construire une centrale photovoltaïque au sol qui produira 13.000 mégawatt-heures par an représentant la consommation de 5.000 foyers, dans un bois de 23 hectares loué à quatre propriétaires. La commune a modifié son plan d'occupation des sols pour autoriser l'implantation de panneaux pho-

tovoltaïques. L'entreprise laissera des corridors boisés entre les panneaux pour le passage des animaux et le pastoralisme.

## Revente à EDF

Quand Photosol aura obtenu le permis de construire et l'autorisation d'exploiter de l'Etat, EDF lui rachètera l'électricité pendant vingt ans à un prix non encore fixé. *« Le tarif pour une centrale photovoltaïque au sol est de 33 centimes le kilowattheure plus 5 % dans le Lot, mais le gouvernement veut le diminuer à 30 centimes, car le prix des panneaux solaires a chuté de 30 % en un an grâce à l'ouverture d'usines de silicium »,* explique Robin Ucelli, PDG de Photosol. La construction de la centrale coûtera de 35 à 40 millions d'euros que la société compte financer à 20 % sur capitaux propres et à 80 % par emprunts, avec un retour sur inves-

tissement dans un délai de dix à quatorze ans.

Photosol a été fondé en juillet 2008 par Yvan Benichou, ex-vice-président exécutif d'EDF Energies Nouvelles, David Guinard, ex-gestionnaire de fonds responsables chez Allianz, et Robin Ucelli, ancien cadre de GE Real Estate. Ils ont constitué la société d'investissement Photosol Invest, qui a levé 4 millions d'euros en 2009 dans des fonds de défiscalisation prévus par les lois Dutreil et Tépia. *« Nous leverons aussi des fonds bancaires et institutionnels quand nous aurons les autorisations d'exploiter »,* ajoute Robin Ucelli.

La société dépose aussi ce mois-ci une demande de permis de construire pour une deuxième centrale photovoltaïque au sol de 15 hectares sur le centre de stockage de déchets ultimes de Bordezac (Gard), géré par la communauté de communes Céven-

nes actives. Celle-ci produira 7.000 mégawatt-heures par an, soit la consommation des 6.500 habitants de la collectivité. L'investissement de 23 millions d'euros sera financé par la société et ses partenaires financiers. Photosol fera installer les panneaux photovoltaïques de technologie cristalline par des groupes d'ingénierie allemands ou espagnols et créera une société par centrale qui emploiera un gardien du site.

Parallèlement, l'entreprise a obtenu les autorisations pour construire quatre centrales photovoltaïques en toiture au premier semestre, d'une surface globale de 15.000 mètres carrés, sur des bâtiments agricoles et des hangars de carrière. Le tarif de l'électricité en toiture est de 60 centimes le kilowattheure mais le gouvernement s'apprête à le baisser à 45 centimes environ.

LAURENT MARCAILLOU